

| JANVIER 2021 • N° 64

DÉCRYPTAGES

LE MAGAZINE DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE)

GRAND ANGLE

La CRE place la protection des consommateurs au cœur de ses réflexions

P.05

LES ACTUS

LES PROCHAINS TARIFS D'UTILISATION DES TERMINAUX MÉTHANIERS RÉGULÉS

P.03

GRAND ANGLE : REGARDS CROISÉS

ANTOINE AUTIER, UFC QUE CHOISIR
FRANÇOIS CARLIER, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE CLCV

P.09

RETOUR SUR

LE COMITÉ DE PROSPECTIVE SAISON 3

P.11



République Française

ÉDITO

CHRISTINE CHAUVET QUITTE LA CRE LE 7 FÉVRIER 2021

Le mandat de six ans de Christine Chauvet, membre du collège de la CRE, arrivera à son terme en février 2021. Je souhaiterais, dans ce premier numéro de *Décryptages* de l'année 2021, lui rendre hommage et la remercier pour son concours précieux aux activités de notre institution et son action en faveur d'un meilleur fonctionnement du système énergétique français.

Nommée à la CRE en février 2015 par le président du Sénat, Christine Chauvet a accompagné, au cours de son mandat, les évolutions majeures du secteur, avec la montée en puissance de la concurrence sur les marchés du gaz et de l'électricité, l'élaboration de deux TURPE (5 et 6), la mise en place de la régulation du stockage de gaz, la suppression des tarifs réglementés pour une large partie des entreprises, la mise en œuvre des lois LTECV et LEC, les négociations européennes sur le Paquet énergie propre et les mouvements tarifaires. Forte de sa riche expérience des relations internationales, elle prit la Vice-présidence de l'association des régulateurs méditerranéens MEDREG en 2018, travaillant tant sur la gouvernance de l'association que sur des actions de formation, de partage d'expertise et sur la pérennisation de ses moyens financiers grâce à un partenariat renouvelé avec la Commission européenne. Ambassadrice de la CRE et du rayonnement de la France à l'international, Christine Chauvet a su nouer des liens privilégiés dans cette Méditerranée compliquée.

Au cours de sa très riche carrière, Christine Chauvet n'a cessé de lutter contre ce qu'elle nommait les « hiérarchies figées » afin que les compétences l'emportent sur les rentes de situation. En tant que Présidente de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise (AFCE), elle a promu l'entrepreneuriat féminin au niveau international dans plusieurs secteurs, en particulier dans le secteur industriel et parapétrolier. Après avoir été secrétaire d'État au Commerce extérieur, elle a été nommée en 1996 Directrice générale du Centre Français du Commerce Extérieur. Présidente du conseil de surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et de son conseil d'audit de 2004 à 2012, ses fonctions l'ont amenée à travailler avec l'ensemble des collectivités locales des régions Rhône-Alpes et PACA sur les sujets énergétiques. En 2013, elle a pris le poste de directrice du développement des énergies renouvelables de GDF SUEZ avant de nous rejoindre en 2015.

Ardente avocate de la cause des femmes, de l'esprit d'entreprise, du rayonnement de l'excellence française et de l'industrie énergétique de notre pays, Christine Chauvet fut l'honneur de notre Collège.

Au nom de toute la CRE, je tiens à la remercier chaleureusement pour son engagement au sein de notre institution.

Amitiés à vous chère Christine



Jean-François Carencio
Président de la CRE



2021

Pour une année de sérénité, de joie et de confiance retrouvée.

Ensemble, par la responsabilité, le travail, le partage, retrouvons le goût de vivre pleinement.

Puisse le système énergétique remplir pleinement et justement son rôle.

Bonne année à tous

REGULAE.FR : UN LIEN SOLIDE ENTRE LES RÉGULATEURS FRANCOPHONES

Si l'année 2020 est un défi pour l'ensemble du secteur énergétique français, elle l'est d'autant plus pour les activités de coopération internationale de la CRE. Faute de pouvoir se déplacer, l'ensemble de nos projets en cours, bilatéraux et multilatéraux, ont dû être repensés, transformés, réinventés, pour avancer. C'est tout particulièrement le cas pour RegulaE.Fr, le réseau francophone des régulateurs de l'énergie, qui regroupe actuellement 30 membres et dont la présidence a été confiée à la CRE précisément cette année, trois ans après son lancement officiel à Paris. Nous pouvons dire aujourd'hui que ce défi a été relevé. Notre habituel atelier de travail présentiel du printemps, dédié à l'échange de bonnes pratiques en matière de régulation, s'est transformé en un projet collaboratif de partage des réponses apportées par les régulateurs membres du réseau et leurs gouvernements pour faire face à la crise sanitaire du covid-19 dans le secteur de l'énergie. À distance, les membres se sont mobilisés et la compilation des contributions a permis notamment de donner un bon aperçu de la gestion de la crise dans le secteur énergétique en Afrique de l'Ouest.

En parallèle, l'approfondissement de la relation entre RegulaE.Fr et la Commission européenne s'est poursuivi et concrétisé. Un partenariat stratégique a été conclu cette année avec la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de l'Union européenne pour l'énergie durable, pour une durée de quatre ans, afin de mettre en pratique les notions discutées à haut niveau dans les ateliers de RegulaE.Fr. Porté par la CRE, ce partenariat inédit donne une orientation toute nouvelle au réseau, en le dotant de la capacité d'apporter une assistance technique à ses membres et de répondre ainsi à leur besoin, si souvent exprimé, de formation en langue française.

C'est donc fort de ce solide soutien européen et animé par le souhait de réunir à nouveau ses membres, que RegulaE.Fr a organisé, en collaboration avec la TAF, son premier atelier de travail virtuel du 8 au 14 décembre 2020. Théorie et pratique se sont ainsi côtoyées avec fluidité pour le plus grand intérêt des membres du réseau, des présidents aux experts. Paradoxalement, l'année 2020 aura donc été pour RegulaE.Fr une année d'avancées stratégiques.



© François Daburon - CRE

Catherine Edwige, Commissaire de la CRE

Enfin, RegulaE.Fr n'a pas seulement maintenu le lien entre ses membres, il l'a renforcé. C'est précisément parce que des relations solides ont été créées entre les régulateurs francophones ces trois dernières années, lors des rencontres locales, de coopérations concrètes et d'échanges réguliers, que nos projets virtuels fonctionnent aujourd'hui.

C'est donc avec espoir et optimisme que nous aborderons l'année 2021 en exploitant les nouvelles forces de RegulaE.Fr pour accroître encore la coopération et la solidarité entre les régulateurs francophones de l'énergie.

LA CRE PUBLIE SA DÉCISION SUR LE PROCHAIN TARIF D'UTILISATION DES TERMINAUX MÉTHANIERS RÉGULÉS

La CRE a entamé début 2020 les travaux tarifaires qui lui ont permis de fixer dans sa délibération du 7 janvier 2021 le tarif d'utilisation des terminaux méthaniers régulés (terminaux de Montoir-de-Bretagne et Fos Tonkin, gérés par l'opérateur Elengy, et Fos Cavaou, géré par l'opérateur Fosmax LNG), dit tarif ATTM6, pour les quatre prochaines années.

Dans le cadre de l'élaboration du tarif, la CRE a procédé à une consultation publique, publiée en date du 30 juillet 2020, présentant ses orientations préliminaires et visant à recueillir les réponses des acteurs de marché. La consultation a recueilli 16 réponses. La décision tarifaire fixe le cadre de régulation, le niveau des charges à couvrir et le niveau des

tarifs en découlant, ainsi que diverses évolutions de la structure tarifaire et de l'offre des terminaux visant à renforcer l'attractivité des terminaux et à prendre en compte l'essor des nouvelles activités (rechargement de micro-méthaniers, chargement de camions...) En outre, l'activité de soutage (chargement en GNL de petits navires souteurs qui avitailleront d'autres navires, comme des

porte-conteneurs, des ferries ou des navires de croisière, en GNL carburant) ne sera plus régulée. Ce tarif prévoit également des incitations pour Elengy à la maîtrise de ses dépenses d'investissements et de ses charges d'exploitation, au respect de l'environnement, ainsi qu'à sa qualité de service concernant le respect des programmes de maintenance.

LA CRE ŒUVRE POUR LA TRANSPARENCE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

A l'échéance journalière, les acteurs de marché peuvent acheter ou vendre de l'électricité à travers une enchère sur le marché de gros. Ils soumettent pour ce faire des offres à des volumes et prix donnés, qui forment les carnets d'ordres. Les dispositions réglementaires visant la création d'un marché de l'électricité au niveau européen, avec des échanges transfrontaliers lorsque de la capacité aux interconnexions est disponible, ont permis la mise en concurrence des opérateurs de ces marchés de gros, aussi appelés « NEMO ». En France, cette concurrence est effective depuis le 2 juillet 2019.

Avant cette date, il était possible d'accéder à la totalité des carnets d'ordres anonymisés. Ces données sont utiles aux acteurs de marché pour estimer des prix futurs et améliorer leurs modèles. Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de gros de la région Europe du Centre Ouest pour l'échéance journalière, le NEMO nouvel entrant n'a toutefois pas publié les carnets d'ordre de ses acteurs de marché. Le nombre réduit de clients

qu'il détient implique en effet que la confidentialité de leurs données, même anonymisées, pourrait ne pas être garantie.

Les régulateurs de la région Europe du Centre Ouest considèrent que des avancées au niveau du design de marché ne doivent pas entraîner une perte de transparence. Sous l'impulsion de la CRE, ils ont ainsi élaboré une position commune demandant aux NEMO de développer une solution technique permettant d'agréger les carnets d'ordres de tous les NEMO et de publier l'ensemble de façon anonymisée. Cette approche est à même de restaurer la transparence sur l'ensemble du marché tout en préservant la confidentialité des données des acteurs de marché. Cette initiative a ensuite été partagée avec tous les régulateurs européens : la demande de transparence initiée au niveau régional est ainsi devenue une position paneuropéenne. Cette évolution a été reçue très positivement lors des réunions de concertation avec les acteurs de marché. La solution demandée par les régulateurs sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2021.

ACTUALITÉS

CONVENTION AVEC

LA GARDE NATIONALE

La CRE est fière d'avoir signé une convention spécifique avec la Garde nationale. Elle permet notamment à ceux qui s'engagent de donner un peu plus de leur temps et nous oblige à réserver un regard bienveillant et réactif aux missions qu'ils accomplissent au sein des forces armées.

La CRE a signé avec la Garde nationale une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Créée en 2016, la Garde nationale répond à un triple besoin :

- Renforcer et valoriser la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français
- Apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse
- Développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles en renforçant la cohésion nationale

Cette convention de soutien permet aux citoyens français qui s'engagent, d'être libérés de leurs obligations professionnelles 8 jours par an dans le cadre de leur activité de réserve.

Ce partenariat matérialise la démarche citoyenne de la CRE à laquelle certains collaborateurs sont déjà associés.

LES DEMANDES D'ARENH

POUR 2021

146,2 TWh

C'est le total de demandes formulées par 81 fournisseurs auprès de la CRE, dans le cadre du mécanisme ARENH (hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseau et hors filiales d'EDF), alors que la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42€ par MWh demeure plafonnée à 100 TWh.

JUMELAGE AVEC LE MAROC AU SERVICE DU RENFORCEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

A près plus de 2 ans de travaux, le jumelage entre les autorités françaises et marocaines s'est achevé en octobre 2020. La CRE était engagée depuis avril 2018 dans une activité d'assistance à la préparation de textes réglementaires nécessaires au parachèvement de la réforme du secteur électrique voulue par les autorités marocaines. Elle avait pour interlocuteur direct, le Ministère marocain de l'énergie, des mines et du développement durable. Le soutien de la CRE était d'ordre juridique, les experts de la CRE n'ont pas pour autant négligé les aspects techniques liés

au développement à grande échelle des énergies renouvelables. Ce jumelage a été financé et soutenu par la Commission européenne dans le cadre de sa politique de « voisinage ». La CRE a ainsi réalisé neuf missions d'expertise. Cette série de visites s'est achevée sous le format de visioconférences à partir de mars 2020. Ce projet qui constituait le premier projet de coopération bilatérale d'ampleur a été extrêmement enrichissant à tous points de vue pour les équipes de la CRE et a ouvert la voie à d'autres partenariats du même type notamment en Géorgie.

AUTOCONSOMMATION : LE CONSEIL D'ÉTAT VALIDE LA MÉTHODOLOGIE DE LA CRE

Par une décision en date du 28 septembre 2020, le Conseil d'État a rejeté la requête du syndicat Enerplan qui demandait l'annulation de la délibération de la CRE du 7 juin 2018 instituant des tarifs de réseau spécifiques pour l'autoconsommation collective.

Le Conseil d'État n'a ainsi retenu aucun des griefs soulevés contre la délibération de la CRE. Le Conseil d'État a rappelé, comme il avait pu le faire dans de précédentes décisions, que la CRE peut consulter les acteurs selon des modalités qu'il lui appartient de déterminer dès lors qu'elle expose les modalités de calcul des tarifs ainsi que les évolutions envisagées de façon suffisamment précise. En l'espèce, le document de consultation publique exposait de manière suffisamment précise les évolutions envisagées pour adapter les tarifs. Sur le fond, le Conseil d'État indique que la méthodologie retenue par la CRE se fonde sur son analyse des effets probables de l'autoconsommation collective sur les réseaux, exposés dans la consultation publique, et sur les observations communiquées par ces acteurs en réponse à cette consultation. Cette méthodologie prend en compte les coûts du GRD, même en l'absence d'éléments permettant

de quantifier précisément les éventuels surcoûts ou économies pour celui-ci. De plus, Enerplan ne propose pas de méthodologie alternative.

Le juge estime que la CRE n'a pas commis d'erreur manifeste d'appréciation en instaurant des tarifs spécifiques pour inciter les utilisateurs concernés à augmenter leur autoproduction, en particulier aux heures de pointe, et en tenant compte des coûts de gestion spécifiques des réseaux engendrés par ces utilisateurs.

Le juge relève également que les tarifs en question ne contrevenaient pas aux objectifs prescrits par la directive 2018-2001 du 11 décembre 2018, qui a fortiori n'était pas encore transposée.

Enfin, le fait que le tarif prévu par la CRE est optionnel et que la majoration de la composante annuelle de gestion permet de prendre en compte les surcoûts supportés par les GRD ne méconnaît pas le principe d'égalité.

RETOUR SUR

LA RENCONTRE ENTRE

LA CRE ET LA DG ENER

Le 29 septembre 2020, a été organisée une rencontre virtuelle entre la CRE et la Direction générale énergie de Commission européenne, et plus particulièrement la direction en charge du marché intérieur de l'énergie (direction B). La CRE a ainsi pu présenter à la Commission l'ensemble des chantiers majeurs pour le système énergétique français à savoir la préparation du TURPE 6, la réforme de l'ARENH et son impact sur les tarifs réglementés de vente d'électricité, l'innovation et le bac à sable réglementaire, le soutien aux énergies renouvelables et la réforme du régime de stockage du gaz. La CRE a également partagé son analyse et sa vision sur les principaux sujets européens. Cette journée d'échanges très constructifs a montré combien les services de la CRE sont impliqués de manière permanente dans les nombreux travaux en cours au niveau européen pour faire progresser l'intégration européenne et la transition énergétique.

BILAN POSITIF DES INTERCONNEXIONS ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

L'édition 2020 du rapport de la CRE sur les interconnexions électriques et gazières françaises propose un panorama de l'intégration de la France au reste du marché européen et une analyse des évolutions récentes des règles européennes et des défis de la mise en œuvre du paquet « Énergie Propre ».

Le rapport s'attache à montrer comment, des premières directives énergie au Pacte vert, la transition énergétique s'est progressivement combinée avec l'objectif initial de rationalisation que portait la création du marché intérieur. Si des difficultés subsistent, la CRE estime que le marché unique est aujourd'hui une réalité pour l'électricité comme pour le gaz. Les interconnexions et leurs règles d'utilisation constituent un atout majeur pour relever le défi climatique en favorisant l'intégration des énergies renouvelables. Toutefois, la CRE est de l'avis que les nouvelles

orientations législatives doivent préserver un niveau suffisant de flexibilité pour que ces règles puissent s'appliquer de façon efficace.

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par une progression des échanges d'électricité avec les pays voisins, notamment à l'exportation, ce qui tend à confirmer le rôle central de la France dans le système électrique européen. Cette position pourrait se renforcer avec le développement accéléré des capacités d'interconnexion qui pourraient même doubler à long terme par rapport à leur niveau actuel.

Sur le chapitre gazier, 2018 et 2019 ont été marquées par des importations à leur maximum historique et par un retour du GNL. La France voit également son intégration européenne renforcée avec des flux d'exportation en forte hausse. Le rapport revient en particulier sur la création de la zone de marché unique en France qui a permis, en combinant investissements et mesures de marché, de préserver les capacités d'échange avec les pays voisins et d'inscrire durablement la France comme maillon essentiel entre le Nord et le Sud du marché Ouest-européen.

GRAND ANGLE

LA CRE PLACE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS AU CŒUR DE SES RÉFLEXIONS

Le 23 novembre 2020, la CRE a publié son rapport sur le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel pour les années 2018 et 2019.

LA CRE PLACE LES CONSOMMATEURS FINALS AU CŒUR DE SA MISSION DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS DE DÉTAIL

Le code de l'énergie prévoit que la CRE concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel, au bénéfice des consommateurs finals.

À ce titre, les consommateurs et leurs attentes sont au centre du rapport sur le fonctionnement du marché de détail. Le régulateur s'inscrit ainsi dans une démarche d'information et de pédagogie sur le mode de fonctionnement de ces marchés et les enjeux qu'ils soulèvent.

Pour le régulateur, la concurrence est un moyen et non une fin. L'ouverture à la concurrence des marchés de détail doit se faire au bénéfice du consommateur, en lui proposant un meilleur service de fourniture d'électricité et de gaz, qu'il s'agisse du prix, de la qualité de service, ou d'innovations commerciales ou techniques. C'est pourquoi le développement

des offres de marché est un indicateur essentiel. Il traduit le caractère dynamique et innovant du marché, à un moment où les attentes des consommateurs évoluent, encouragées notamment par la transition énergétique et le développement du numérique.

L'évolution des marchés fait émerger de nouveaux points de vigilance pour les consommateurs, relatifs notamment à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) pour certaines catégories de consommateurs, à l'essor des offres vertes et aux comparateurs d'offres. La CRE se prête à une analyse approfondie de ces sujets, à partir de laquelle elle livre son appréciation et ses recommandations.

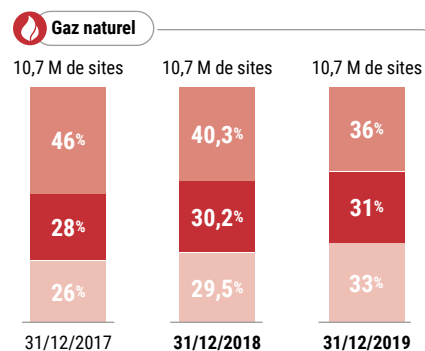
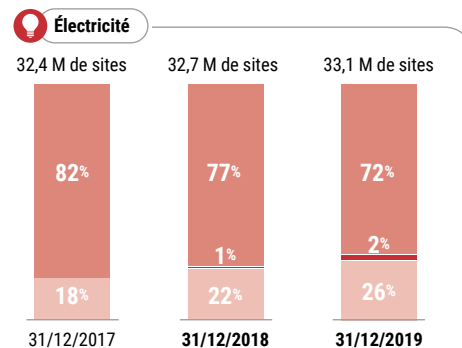
Au-delà de son objectif pédagogique, la CRE entend avec le rapport informer utilement les professionnels du secteur et les pouvoirs publics sur l'état et le fonctionnement du marché, les alerter sur d'éventuels dysfonctionnements et proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

Parts de marché, en fin d'année, tous segments de clients confondus (en volume de consommation)

	Électricité			Gaz naturel		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Fournisseurs alternatifs	31 %	34 %	38 %	64 %	65 %	62 %
Fournisseurs historiques offres de marché	32 %	31 %	30 %	23 %	24 %	28 %
Fournisseurs historiques TRV	37 %	35 %	32 %	13 %	11 %	10 %



Répartition des offres d'électricité et de gaz sur le segment résidentiel, en nombre de sites



■ Offres aux tarifs réglementés
 ■ Offres de marché fournisseurs historiques
 ■ Offres de marché fournisseurs alternatifs

(Sources : GRD - Analyse : CRE)



UN MARCHÉ DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

La CRE constate dans son rapport que la concurrence est bien établie sur le segment professionnel. C'est le cas sur tous les segments du marché du gaz naturel, et sur le haut de portefeuille en électricité. Le segment des petits sites professionnels en électricité fait exception, 66 % d'entre eux disposant d'une offre aux tarifs réglementés de vente chez un fournisseur historique. La fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 31 décembre 2020 pour plus de 1,3 million de ces clients renforcera la concurrence sur ce segment.

Les consommateurs professionnels privilégient les fournisseurs apportant une réelle clarté sur les factures d'énergies. Ceci les conduit à professionnaliser leur politique d'achat, soit en se regroupant, soit en s'offrant des services de conseils. La CRE accueille favorablement cette pratique qui améliore la qualité des services proposés par les fournisseurs au bénéfice des consommateurs.

Sur le segment résidentiel, les offres de marché se développent fortement. Ce dynamisme se traduit par la mobilité importante des consommateurs qui changent plus fréquemment de fournisseur ou souscrivent des offres auprès des fournisseurs alternatifs lorsqu'ils emménagent dans un nouveau logement. Les TRV d'électricité restent néanmoins prédominants sur ce segment. Les parts de marché des fournisseurs historiques, tous types d'offres confondus, demeurent élevées dans les deux énergies : 74 % en électricité et 67 % en gaz naturel. Pour les clients résidentiels, le développement des offres de marché des fournisseurs historiques est à cet égard un aspect nouveau pour l'électri-

LES OFFRES VERTES

Le fort développement des offres vertes montre l'appétence des consommateurs résidentiels, entreprises et collectivités pour les énergies renouvelables. La transition énergétique conduit une grande partie des consommateurs d'énergie à s'interroger sur leurs modes de consommation. Cette appétence pour une consommation d'énergie compatible avec les enjeux environnementaux s'exprime sur le marché résidentiel de l'électricité, les offres vertes constituant un des principaux vecteurs du développement de la concurrence. Cette même préoccupation conduit des grandes entreprises consommatrices à repenser leurs modes d'approvisionnement en énergie, tels que la contractualisation directe avec les producteurs au travers des « Power Purchase Agreement » (PPA). La CRE recommande dans son rapport des améliorations sur le dispositif des offres vertes afin de renforcer la transparence pour les consommateurs. À la question posée de savoir si ces offres augmentent la part des ENR dans le mix énergétique, la réponse reste incertaine, au moins à court terme.

Le système des garanties d'origine est aujourd'hui le seul mécanisme effectif de traçabilité des énergies vertes dans le marché intérieur européen de l'électricité. Il fonctionne bien. Toutefois, en raison de sa conception, il s'applique également aux installations existantes, notamment hydrauliques. Ceci ne permet pas d'assurer qu'une offre verte contribue au développement de nouvelles installations de production renouvelable.

Il est primordial qu'un éventuel label s'inscrive en complémentarité avec le cadre européen et ne vienne pas dégrader la valorisation des offres

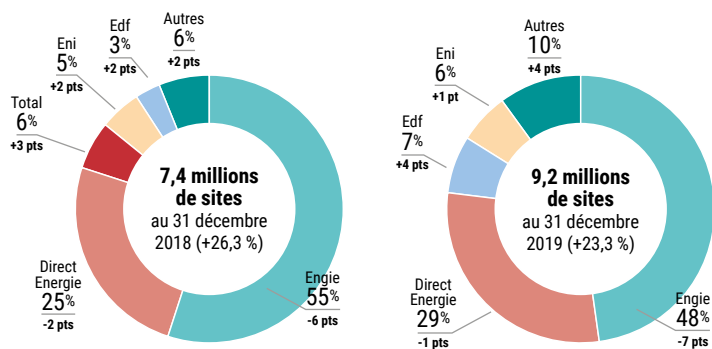
vertes et leur perception par les consommateurs. Pour autant, la CRE n'est pas opposée à ce qu'une labellisation vienne compléter le cadre existant afin de mettre en avant des offres vertes permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs complémentaires à celui du système des garanties d'origine.

Le financement de nouveaux moyens renouvelables non soutenus par l'État doit tenir une place centrale dans un tel label, c'est le critère dit « d'additionnalité ». Il s'agit de l'enjeu principal attendu par les consommateurs dont le souhait est de participer de manière volontariste au développement des énergies renouvelables.

Dans sa proposition de labellisation, l'ADEME met bien en avant le critère d'additionnalité. Toutefois, elle y adjoint la notion d'« achat conjoint » direct auprès des producteurs de l'énergie et des garanties d'origine (GO). En valorisant les « circuits courts de financement », ce format d'offre répond à une demande croissante de la société. Toutefois, il méconnaît la logique du système électrique interconnecté à l'échelle nationale et européenne et risque d'entretenir la confusion des consommateurs, particulièrement si un tel label s'applique à des installations de production par ailleurs soutenues par l'État.

La CRE considère donc que le label proposé par l'ADEME n'est pas une réponse complète aux enjeux soulevés par les offres vertes. En particulier, les offres labellisées s'appuyant sur des installations bénéficiant de soutiens publics ne permettront pas plus de contribuer au développement des énergies renouvelables en France que toute autre offre classique de fourniture.

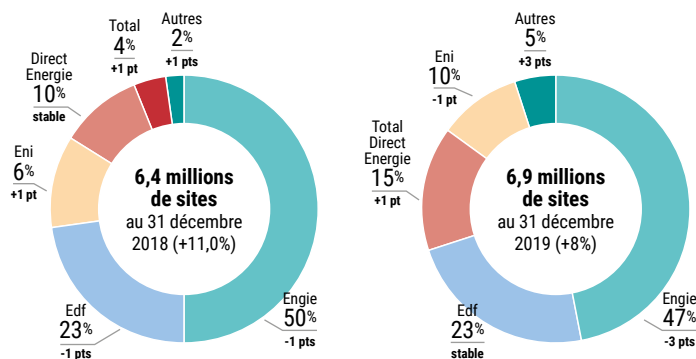
Répartition des offres de marché d'électricité des responsables d'équilibre à fin 2018 et 2019 sur le segment résidentiel, en nombre de sites



Autres (2019) : Alsen, Alterna, BCM Energie, Butagaz, EDSB L'Agence, EkWateur, E.Leclerc, Elecocité, Enalp, Enargia, Enercoop, Energies d'ici, Energies du Santerre, ES Energies Strasbourg, Gaz de Bordeaux, Gazena, Gédia, GEG, Green Yellow, Hydroption, Iberdrola, IleK, Lucia, MEGA Energie, Mint Energie, NextEarth, Séolis, SICAE Oise, Sorégies, Sowatt, Synelva, UEM, Urban Solar Energy, Vattenfall, Wekiwi, Xélan.

(Sources : GRD - Analyse : CRE)

Répartition des offres de marché de gaz des expéditeurs finals à fin 2018 et 2019 sur le segment des clients résidentiels, en nombre de sites



Autres (2019) : Alpiq, Antargaz, Axpo, Butagaz, Caléo, Dyneff Gaz, EkWateur, Endesa Energia, ES Energies Strasbourg, ESLC Services, Gain Energies, Gaz de Barr, Gaz de Bordeaux, Gazel Energie, Gazelec de Péronne, Gazprom Energy, Gédia, GEG, Green Yellow, Iberdrola, IleK, Mega Energie, Naturgy, OVO Energy, Picoty, Planete Oui, Priméo Energie, Redéo Energies, Régiongaz, SECH, Seolis, Sorégies, Synelva, UEM, Vattenfall, Wekiwi et Xélan.

(Sources : GRD - Analyse : CRE)



cité, alors que de telles offres existent depuis plus longtemps pour le gaz.

Le marché de la fourniture de clients résidentiels est fortement concentré, plus de 90 % des consommateurs ayant, en électricité comme en gaz naturel, souscrit une offre de marché chez un des quatre principaux fournisseurs : EDF, Engie, Total Direct Énergie et ENI. Au 31 décembre 2019, 47 % des consommateurs résidentiels disposant des deux énergies dans leur foyer ont souscrit une offre d'électricité et de gaz naturel chez le même fournisseur.

Cette dynamique nécessite lisibilité et confiance dans le fonctionnement du marché pour se renforcer. Entre 2017 et 2019, le nombre d'acteurs animant la concurrence sur le segment résidentiel a fortement crû, avec 7 fournisseurs d'électricité actifs supplémentaires, 6 en gaz naturel. En parallèle, l'essor des intermédiaires de marché privés (comparateurs d'offres par exemple) est notable. Ces derniers participent à la communication grandissante auprès des consommateurs résidentiels sur l'ouverture des marchés, et insufflent une nouvelle dynamique via, notamment, les services de comparaison ou encore les achats groupés. Une gamme d'offres de plus en plus diversifiée est ainsi à disposition des consommateurs. Le nombre d'offres de marché continue à croître, en électricité comme en gaz naturel, la majorité d'entre elles permettant aux consommateurs de réduire leurs

factures par rapport aux TRV. Hors cet effet sur les prix, le développement de la concurrence, associé au déploiement des compteurs intelligents en voie d'achèvement, s'accompagne de l'apparition d'offres innovantes, variées, avec de multiples services et produits : calendriers de consommation originaux (offres « week-end », « heures super creuses »), services d'analyse et de suivi de la consommation, services d'aide à l'autoconsommation individuelle ou collective, offres à prix fixe, etc.

Ce foisonnement d'offres permet de répondre aux besoins des consommateurs qui peuvent, ainsi, trouver l'offre qui leur correspond le mieux. Elle traduit le jeu d'une concurrence effective sur le segment résidentiel, bien que ce dernier reste concentré et dominé par les fournisseurs historiques. Parmi cet éventail, les offres vertes d'électricité constituent en 2018 et 2019 le relais principal de croissance des offres de marché.

Enfin, la CRE constate dans son rapport que ce dynamisme national est absent dans les territoires des entreprises locales de distribution (ELD) pour les consommateurs résidentiels ou petits professionnels. Sur le territoire des ELD, la concurrence est au 31 décembre 2019 quasi inexistante sur le segment résidentiel. Les raisons invoquées sont le manque d'harmonisation des systèmes d'information des différents gestionnaires de réseau et l'image de marque forte des fournisseurs historiques sur leur zone de desserte locale.

Il en résulte que les consommateurs résidentiels ou petits professionnels résidant dans une zone de desserte d'une ELD ne bénéficient pas d'un véritable choix d'offres de fourniture. Cela limite, en pratique, leur droit garanti par la loi de choisir un fournisseur, y compris sur le territoire des plus grosses ELD comme Électricité de Strasbourg (450 000 clients résidentiels en électricité) ou Gaz de Bordeaux (plus de 200 000 clients résidentiels en gaz). La CRE ne se satisfait pas de cette situation, et elle fera preuve de la plus grande vigilance quant aux pratiques commerciales des fournisseurs historiques sur ces territoires. Des travaux sont par ailleurs engagés sur une harmonisation des systèmes d'information entre les différents gestionnaires de réseaux, pour lesquels la CRE considère que les opérateurs concernés ont une obligation de résultat.

LES COMPARATEURS

D'OFFRES

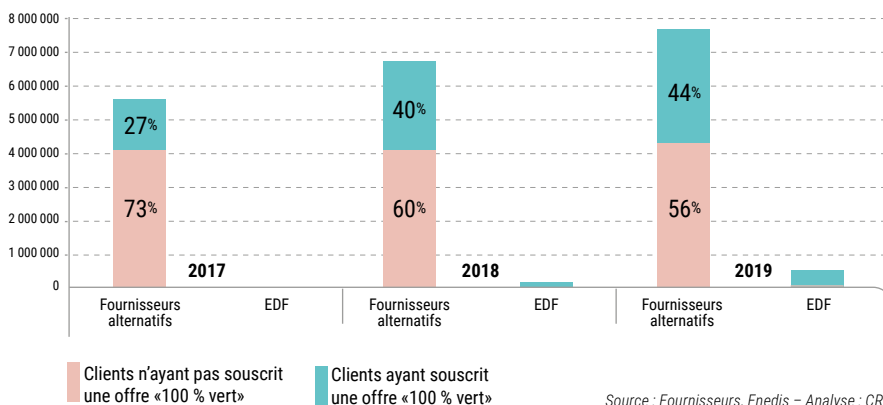
Les comparateurs d'offres constituent une opportunité pour la dynamique concurrentielle du marché de masse, à condition d'offrir une information transparente, claire et objective.

Le développement de la concurrence sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel a vu l'apparition de nouveaux acteurs jouant un rôle important dans la dynamique concurrentielle : les intermédiaires de marché (comparateurs d'offres, courtiers, organismes simplificateurs de démarches, etc.). Le rapport de la CRE comprend un dossier sur le rôle et les pratiques de ces acteurs sur le segment des petits consommateurs, résidentiels comme petits professionnels.

La CRE accueille favorablement le développement de ces acteurs, signe de dynamisme du marché de la fourniture. Leurs outils de comparaison apportent un réel service aux consommateurs en les informant des opportunités existantes, en faisant le tri en fonction de leurs besoins, en simplifiant leurs démarches, en faisant preuve de pédagogie pour répondre à leurs questions, etc.

L'existence de ces bénéfices pour le consommateur repose sur la nécessité de disposer d'informations aussi transparentes et claires que possible et, jusqu'à un certain point, neutres et objectives. À cet égard, le fait que les comparateurs soient rémunérés par les fournisseurs crée, comme pour les autres secteurs d'activité, une zone d'ombre que la CRE analyse dans le rapport. La CRE intégrera désormais une veille systématique des pratiques des comparateurs dans le cadre de ses missions de surveillance.

Répartition des offres de marché sur le segment résidentiel, au 31 décembre, Enedis



Chiffres clés ÉLECTRICITÉ

38,9 MILLIONS
DE CONSOMMATEURS
D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE



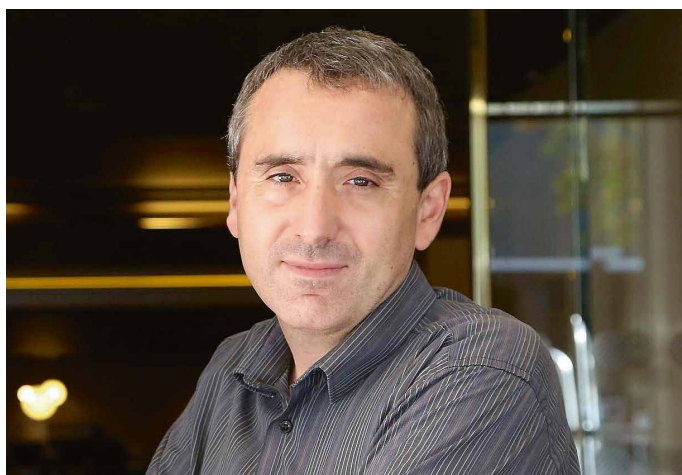
GAZ

11,5 MILLIONS
DE CONSOMMATEURS
DE GAZ NATUREL EN FRANCE



REGARDS CROISÉS

Les organisations de défense des consommateurs portent une attention vigilante à l'ouverture des marchés du gaz naturel et de l'électricité. Elles ont accompagné la libéralisation par l'information des clients particuliers et l'organisation d'achats groupés, mais elles dénoncent sans relâche les pratiques commerciales trompeuses de certains fournisseurs. **Antoine Autier**, responsable adjoint du service des études d'UFC Que Choisir, et **François Carlier**, délégué général de CLCV, soulignent le manque d'offres innovantes, demandent une plus grande transparence sur les offres vertes et conseillent de privilégier les comparateurs de prix indépendants.



© Delphine Goltsztein

➔ **François Carlier**, délégué général de Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)



© maxresdefault

➔ **Antoine Autier**, responsable adjoint du service des études d'UFC Que Choisir

Comment envisagez-vous la fin prochaine des TRV de gaz naturel ?

Antoine Autier : À l'occasion du passage de nombreux consommateurs en offres de marché, des dérives sont possibles. Certains démarcheurs pourraient chercher à forcer la main des consommateurs. Par ailleurs, à l'instar des tarifs réglementés qui jouaient un rôle de pivot, il serait souhaitable de maintenir un prix référentiel ou, tout du moins, d'obliger les fournisseurs à communiquer de façon harmonisée sur leurs offres. Quant à l'avenir des TRV d'électricité, c'est le flou. Nous sommes préoccupés par le maintien du niveau du plafond de l'ARENH, qui pousse l'ensemble des prix à la hausse. Le projet de nouvelle régulation soulève également de nombreuses questions.

François Carlier : Nous aurions préféré que les TRV soient maintenus mais, suite à la décision du Conseil d'État, nous ferons contre mauvaise fortune bon cœur. En revanche, nous serons attentifs à ce que proposeront les fournisseurs en cas de fluctuations importantes sur le marché



Nous nous félicitons que la CRE ait décidé d'étendre ses missions de surveillance aux comparateurs.

de gros. À l'occasion de la fin des TRV, beaucoup de sites vont basculer. Il faudra faire œuvre de pédagogie. Il faudrait interdire le porte à porte au moins jusqu'à la fin des TRV de gaz pour éviter le démarchage agressif.

L'ouverture des marchés du gaz naturel et de l'électricité s'accélère. Quel bilan en faites-vous ?

François Carlier : Le marché du gaz naturel s'ouvre progressivement. La libéralisation de ce marché nous semble viable. A contrario, comme nous l'avons écrit récemment à la Commission européenne, l'ouverture du marché de l'électricité ne tient fondamentalement pas, à cause de la rente nucléaire. Pour le consommateur, les bénéfices sont très limités. Il n'y a pas eu d'innovation technologique qui aurait pu faire baisser les prix et permettre la concurrence. De ce fait, les fournisseurs essaient de gagner des parts de marché en usant très intensivement de pratiques commerciales parfois agressives et trompeuses. Le bilan que nous faisons de l'ouverture du marché de l'électricité est fermement négatif.



La difficulté est de savoir ce que recouvre
la dénomination « vert ».



Antoine Autier : Même si la question du bien-fondé de la libéralisation du marché de l'électricité peut se poser, il s'agit maintenant de l'organiser au mieux. Le marché du gaz s'est ouvert plus vite, mais dorénavant la capacité des consommateurs à faire jouer leur éligibilité progresse sur les deux marchés. Les consommateurs savent qu'ils peuvent changer de fournisseur sans risque de coupure. De plus, l'arrivée de nouveaux grands acteurs qui ont une certaine notoriété est de nature à les rassurer.

Les consommateurs sont-ils suffisamment informés pour bénéficier de la grande diversité des offres ? Que pensez-vous des comparateurs ?

François Carlier : L'information existe. La CRE, le Médiateur national de l'énergie, les associations mènent des actions. Le problème réside plutôt dans le caractère trompeur de l'information diffusée par certains fournisseurs, quand, par exemple, des démarcheurs se font passer pour des agents d'Enedis. Sur les comparateurs d'offres, nous avons un avis nuancé. Nous avons parfois dû engager des contentieux en justice. Les consommateurs doivent avoir conscience que ces outils, en dehors de celui du médiateur, ne recensent qu'une partie des offres. Les comparateurs peuvent favoriser les fournisseurs qui leur versent les commissions les plus importantes. C'est une bonne chose que la CRE se penche sur les pratiques de ces acteurs. D'autant plus que c'est beaucoup via des comparateurs que les fournisseurs alternatifs gagnent des nouveaux clients.

Antoine Autier : Les consommateurs sont bien informés sur le fait qu'ils peuvent changer de fournisseurs. Le choix entre les offres pourrait se compliquer avec l'arrivée de la tarification dynamique en 2021. Concernant les comparateurs d'offres, les clients doivent rester vigilants car seuls le comparateur du MNE et celui développé par l'UFC-Que Choisir sont vraiment indépendants de toute relation commerciale avec les fournisseurs. Nous nous félicitons que la CRE ait décidé d'étendre ses missions de surveillance aux comparateurs.

Ces offres permettent-elles aux consommateurs de participer à la transition énergétique ?

Antoine Autier : Pour le moment, il n'y a pas véritablement d'offres innovantes. Elles restent en général limitées au système heures pleines/heures creuses ou aux tarifs week-end. L'introduction de quatre plages horaires dans le Turpe 6 pour les petits sites, comme l'envisage le régulateur, apportera peut-être un changement. L'innovation devait essentiellement passer par Linky. Mais ce compteur, n'ayant pas d'afficheur déporté, est plus communicant qu'intelligent. Il faut avoir à l'esprit que les consommateurs ne cherchent pas à gaspiller l'énergie. L'essentiel de l'énergie consommée par les ménages correspond à des besoins. La possibilité de moduler cette consommation n'est pas si importante.

François Carlier : Nous ne nous sommes pas joints au concert anti-Linky. La télérelève permet d'avoir des factures basées sur la consommation réelle, ce qui est un grand progrès.

Ensuite, le compteur va aider à mieux gérer le réseau. Maintenant, il faut faire la démonstration des économies qu'il peut apporter et les répercuter sur les factures. Il existe très peu d'offres innovantes. De toute façon, on observe dans les pays où des compteurs communicants sont installés depuis plus longtemps que les offres d'effacement de pointe sont peu souscrites par les particuliers. Globalement, ils ne sont pas intéressés par ce genre de démarche. Les gains ne sont pas suffisamment importants et les consommateurs résidentiels ne sont pas des optimisateurs professionnels. Il faudra attendre une vraie rupture technologique, probablement celle du stockage, pour qu'une innovation intéressante puisse être proposée.

Quels sont, selon vous, les points sur lesquels les consommateurs doivent être vigilants concernant les offres qui leur sont proposées ?

Antoine Autier : Il est important d'examiner en détail les propositions tarifaires. Nous conseillons aux consommateurs de privilégier les prix fixes. Même si on s'engage sur un, deux ou trois ans, la réglementation permet aux clients résidentiels de changer de fournisseur à tout moment si une offre plus intéressante se présente. Enfin, quand on utilise les comparateurs de prix, il est essentiel de remplir soigneusement ses caractéristiques de consommation pour obtenir une offre qui corresponde au mieux à son profil.

François Carlier : Les consommateurs doivent être particulièrement vigilants aux offres promettant des réductions. Ces baisses s'appliquent au tarif hors taxes et hors abonnement. Il faut multiplier par 0,6 la réduction affichée pour avoir une idée de la réduction finale. Nous conseillons également d'éviter les prix indexés avec des formules qui peuvent être un peu risquées.



Pour le moment,
il n'y a pas
véritablement
d'offres innovantes.

Dans son rapport, la CRE note le développement des offres d'électricité vertes. Quel est votre point de vue sur ces offres ?

François Carlier : Le concept d'électricité verte est complexe et il restera toujours une part un peu contestable. Nous sommes autrement plus critiques sur les offres dites « neutres en carbone » qui commencent à apparaître. Elles correspondent au mix français adossé à une compensation de la part fossile, mais souvent le dispositif de compensation n'est pas explicite.

Antoine Autier : Les offres vertes sont de plus en plus nombreuses et ont beaucoup de succès, mais il est difficile de juger à quel point cet engouement est lié à leur prix particulièrement attractif. La difficulté est de savoir ce que recouvre la dénomination « vert ». L'UFC Que Choisir n'émet pas de recommandation sur ce qui serait du « vrai vert » ou du « faux vert », mais nous insistons pour que les clients aient accès à des informations précises. Tous les consommateurs n'ont pas les mêmes exigences. Le label ADEME devrait apporter une certaine harmonisation dans la communication.



LES TRAVAUX DU COMITÉ DE PROSPECTIVE SAISON 3

Depuis 2017, la CRE s'est dotée d'un Comité de prospective qui anticipe et évalue les grandes évolutions du secteur énergétique à l'horizon 10, 20 et 30 ans. Le Comité de prospective participe à la coconstruction d'une expertise indépendante à destination du Collège de la CRE et des acteurs de l'énergie pour accompagner les défis posés par la transition énergétique et la digitalisation du secteur.

La 3^e saison du Comité de prospective a officiellement été lancée le 10 mars 2020, avec quatre groupes de travail dont les réflexions s'articulent autour de deux thèmes : les enjeux industriels et ceux de l'appropriation de la transition énergétique. Malgré la crise de la Covid-19, les groupes de travail poursuivent leurs concertations grâce à la dématérialisation des réunions. La restitution des rapports de chacun des groupes est attendue pour la fin du premier semestre 2021.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET L'APPROPRIATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ces thèmes ont été définis pour ancrer les travaux du Comité de prospective, diagnostics et propositions, au niveau des territoires.

Pour appréhender les évolutions du secteur de l'énergie, le Comité de prospective doit se doter d'une vision sociotechnique globale allant de l'infrastructure à l'utilisateur. Cette approche demande, d'une part, d'aller à la rencontre des démonstrateurs industriels pour étudier leurs trajectoires économiques et, d'autre part, d'anticiper et d'accompagner leur intégration au paysage local.

Le premier volet « industrie française » est axé sur les atouts du tissu économique national qui participent à faire de la transition énergétique une opportunité en matière de création d'emploi et de dynamisme territorial en capitalisant sur les savoir-faire français. Le second volet « appropriation de la transition



Séance n°3 du GT2 sur les mobilités de courtes distances, la régulation et le stockage. De gauche à droite : Marie-Claire Dupuis et Sophie Mazoue du Groupe RATP, Ivan Fauchoux et Didier Laffaille de la CRE.

énergétique » s'appuie sur les travaux en sciences humaines et sociales qui ont trait à l'énergie, ainsi que sur l'expertise institutions publiques telle que la Commission nationale du débat public. Le Comité de prospective souhaite fédérer une communauté de chercheurs pour enrichir l'état des lieux de ses rapports prospectifs. Des sociologues sont venus exposer leurs analyses sur ces sujets. Dans cette démarche, les groupes sont incités à observer les logiques de concertation, d'appropriation de l'innovation et de l'aménagement du territoire, ainsi que les leviers favorisant l'évolution des comportements de tous les usagers.

FOCUS SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de travail n°1 : « bouquet énergétique », consacré aux « énergies marines » est coprésidé par Marc Lafosse, président d'Énergie de la Lune et de la Commission Énergies marines du SER et Hugh Bailey, directeur général de General Electric France. Ses réflexions portent sur les enjeux industriels qui entourent le développement des filières énergies marines en France, associés aux besoins de concertation locale et de planification des façades maritimes.

Le groupe de travail n°2 : « réseaux et systèmes énergétiques », centré sur les « nouvelles villes et

les nouveaux réseaux » est coprésidé par Claude Arnaud, président de l'Institut de recherche et développement Efficacity et Bernard Boucault, préfet honoraire de région. Le groupe étudie les apports de flexibilité entre l'ensemble des utilités et les modèles de gouvernances associés pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.

Le groupe de travail n°3 : « consommateur et société », dédié à « l'aval compteur » est coprésidé par Cécile Maisonneuve, présidente de la Fabrique de la Cité et Fabien Choné, cofondateur de Direct Énergie et président de Fabelsi. Les premières réunions se sont attachées à décrire les comportements énergétiques des consommateurs et leurs rapports aux innovations.

Le groupe de travail n°4 se concentre sur « le vecteur hydrogène ». Il est coprésidé par Olivier Appert, membre de l'Académie des technologies et Patrice Geoffron, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Dauphine et directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP). Ce groupe de travail inédit, a pour mission d'évaluer les perspectives de développement de l'hydrogène en France. Il questionne sur l'existence de modèles économiques pour cette filière et l'évolution des garanties de sécurité pour les infrastructures et les usagers.

P.11 **RETOUR SUR**

LES TRAVAUX DU COMITÉ DE PROSPECTIVE SAISON 3

P.12-13 **INTERVIEW**

SOPHIE DUBUISSON-QUELLIER, PRÉSIDENTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ADEME

P.14-16 **REPORTAGE**

LE COMITÉ DE PROSPECTIVE SUR LES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

Sophie Dubuisson-Quellier

Docteure en sociologie et
Présidente du Conseil scientifique de l'ADEME

Docteure en sociologie et Présidente du Conseil scientifique de l'ADEME, Sophie Dubuisson-Quellier mène des recherches sur la fabrique sociale des comportements de consommation. Pour elle, la résistance à l'innovation décrite par les décideurs résulte souvent d'un manque de considération de la dimension sociale des usages, dès la conception de l'innovation. Dans le domaine de l'énergie, ouvrir la prospective aux sciences sociales en complément des analyses économiques et techniques, favorise l'identification des freins comportementaux à la transition énergétique. Dans cette interview, Sophie Dubuisson-Quellier nous livre ses réflexions sur ce sujet.

Quels sont les rapports du consommateur avec l'énergie ?

Sophie Dubuisson-Quellier : Les rapports des individus à l'énergie sont à la fois omniprésents et ténus. Ils sont omniprésents parce qu'il y a peu d'activités ou de pratiques quotidiennes qui ne requièrent pas l'utilisation d'énergie : les déplacements, les repas, les lessives, les divertissements, le logement. Nous sommes donc de manière constante en interaction avec l'énergie. Mais dans le même temps ces rapports sont extrêmement ténus, parce que nos sociétés l'ont « invisibilisée » : nous ne voyons pas l'énergie et n'identifions pas son rôle ou sa contribution à nos activités quotidiennes. L'énergie semble être une question très lointaine pour les individus qui ne savent souvent rien de ses conditions de production ou de tarification, et sont tenus de fait à distance de ses enjeux. Par ailleurs, sans en avoir conscience nos rapports à l'usage de l'énergie sont fortement cadrés par des normes socio-techniques construites sur le temps long, historiquement et géographiquement situées. Des études ont montré que ces normes portent notamment sur les coûts d'utilisation, sur le confort intérieur et même sur la propreté. Bien sûr, il y a des situations spécifiques dans lesquelles le rapport à l'énergie se conçoit plus concrètement. C'est le cas du consommateur dont



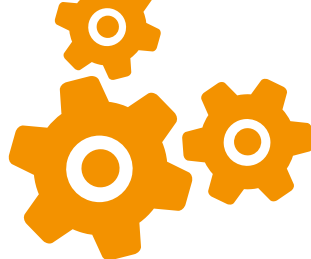
Nos sociétés ont
« invisibilisé » l'énergie.



le budget est restreint et qui doit payer son plein de carburant, sa facture de gaz ou d'électricité pour le chauffage. Ces moments-là deviennent significatifs. Mais la plupart du temps, l'énergie est invisible. Croire que l'on peut agir uniquement par le biais de ces temps de prise de conscience pour faire évoluer le comportement est un drôle de pari... La portée de ces interventions est en réalité limitée.

Qu'est-ce que la sociologie peut apporter à la transition énergétique ?

Sophie Dubuisson-Quellier : La transition énergétique ou écologique engage des changements profonds dans la société tout entière. La sociologie peut apporter des connaissances sur les modes de vie et les usages. Elle peut traiter des questions de transition juste, de précarité énergétique, elle peut aussi aider à piloter les reconversions professionnelles quand des activités trop polluantes sont abandonnées. Enfin, la sociologie peut apporter un éclairage sur les dimensions institutionnelles et organisationnelles des transitions techniques. Ce thème est souvent moins bien identifié par les décideurs. Pourtant, les obstacles à la transition se situent peu dans les résistances individuelles, comme on le pense souvent de manière erronée. Les habitudes liées aux savoirs et aux conditions d'arbitrage entre différents types d'enjeux (économiques, techniques, environnementaux) sont des obstacles à la transition souvent bien plus forts et plus difficiles à lever. Le monde de l'énergie et celui de la décision politique gagneraient à s'ouvrir à d'autres disciplines pour mieux saisir ces enjeux.



Les verrous ne se situent pas tant dans les résistances individuelles, mais bien plus dans le fonctionnement des institutions et dans la gouvernance des projets.

Cela signifie que la résistance à l'innovation n'est pas simplement une question d'acceptation sociale ?

Sophie Dubuisson-Quellier : Derrière la notion d'acceptabilité sociale, il y a l'idée que l'on a conçu un magnifique projet, mais que les gens vont y résister parce qu'ils n'y comprennent rien et qu'ils ne perçoivent pas les enjeux plus globaux. Cette vision assez paternaliste et technocratique ignore les capacités d'adaptation des individus. Surtout, elle passe à côté de l'essentiel parce qu'elle est ignorante des conditions dans lesquelles ces innovations, projets ou politiques publiques se conçoivent. Or le social est bien au cœur des projets techniques ou des politiques publiques. Ils sont conçus par des individus qui appartiennent à des organisations, ils ont donné lieu à des choix et des arbitrages. Ils sont également saturés d'hypothèses sur le social, sur la demande, sur la consommation, sur les modes de vie... Ces hypothèses sont implicites, mais elles sont adossées aux cadres de pensée, aux savoirs et aux instruments des décideurs qui les ont envisagées. Confronter en fin de parcours un projet tout ficelé et la demande sociale ne permettra pas de réunir les conditions d'acceptabilité de ce projet.

Quelles sont vos recommandations pour améliorer l'acceptabilité des évolutions qui accompagnent la transition énergétique ?

Sophie Dubuisson-Quellier : L'acceptabilité se construit au fur et à mesure, tout au long du processus de conception des projets. Cela peut se faire par l'organisation de formes de participation ou de concertation avec les différents utilisateurs (les utilisateurs finaux, mais aussi les décideurs, les professionnels, les techniciens, etc.). Cela peut se faire aussi en

embarquant la sociologie plus tôt dans les projets pour définir les conditions de leur inscription dans la société. À titre d'exemple, les projets citoyens de coopératives énergétiques construisent un rapport tout autre avec les usagers de l'énergie. La participation des consommateurs dans les décisions concernant la production, la tarification ou la distribution de l'énergie facilite l'appropriation des enjeux de transition énergétique. Ces projets sont fondés sur des formes de relocalisation de l'énergie. Y sont discutés les enjeux énergétiques et les rapports aux paysages en concertation avec toutes les parties prenantes, riverains compris. Ce sont des pistes intéressantes pour construire un rapport à l'énergie plus territorialisé, processuel et très distribué dans le social.



L'acceptabilité se construit au fur et à mesure, tout au long du processus de conception des projets.

Quel est le rôle du Conseil scientifique de l'ADEME ? Quelle part pourrait prendre la sociologie dans les travaux de prospective de la CRE ?

Sophie Dubuisson-Quellier : Le Conseil scientifique de l'ADEME est une instance consultative qui a pour objectif d'orienter la politique scientifique de l'agence. Depuis 2018, sa composition concernant les membres académiques donne une place importante aux sciences sociales. Par ailleurs, l'ADEME a très récemment été nommée Agence de la transition écologique. L'intérêt d'intégrer les sciences sociales dans l'analyse et le pilotage des transitions a donc bien été identifié. De la même manière, le travail de prospective mené à la CRE gagne à intégrer la dimension sociale. L'apport de la sociologie dans le travail prospectif doit permettre de raisonner les usages et les modes de consommation, comme la résultante de choix collectifs (aménagement du territoire, politiques publiques, stratégie de l'offre, etc.). Cela permet aussi de décrypter ces choix collectifs en examinant toutes les interdépendances qui les contraignent. Par exemple, si l'on conçoit une vision du futur qui fait une place à l'éolien, cela suppose de prendre en compte les conditions d'aménagement des parcs et donc de réfléchir aux solutions de gouvernance territoriale de l'énergie à mettre en œuvre. Comprendre ces dimensions collectives et systémiques permet d'identifier les leviers sur lesquels on peut agir pour défaire les routines qui limitent la transition. On est bien en amont et non plus seulement en aval des décisions et des projets. Quand on est sur des secteurs à investissements lourds comme l'énergie c'est crucial !

Sophie Dubuisson-Quellier docteure en sociologie de l'École des Mines de Paris, est directrice de recherche au CNRS et directrice adjointe du Centre de Sociologie des organisations (CSO), unité mixte de recherche de Sciences Po et du CNRS. Elle conduit un programme

de recherche en sociologie économique sur la fabrique sociale des comportements de consommation, à partir de l'analyse du rôle des mouvements sociaux, des politiques publiques et des fonctionnements marchands. Auteure de plusieurs publications scientifiques, elle a publié

en 2018 la seconde édition de *La consommation engagée*, co-publié *Le biais comportementaliste* en 2018 et dirigé *Gouverner les conduites* en 2016, aux Presses de Sciences Po. Elle est membre du Haut Conseil pour le Climat et présidente du Conseil scientifique de l'Ademe.

Les chiffres

FIN 2020

2 DÉPLACEMENTS EN RÉGION

à Dunkerque dans le cadre du groupe de travail n°4 pour la visite du démonstrateur GRHYD de production et l'injection d'hydrogène dans le réseau de distribution de gaz naturel de GRDF au sein d'un nouveau quartier à Cappelle-la-Grande (59) ;

à Saint-Nazaire (44) et Noirmoutier (85) dans le cadre du groupe de travail n°1 pour une visite des usines de d'assemblage des nacelles et des sous-stations électriques pour les parcs éoliens en mer (voir le reportage pages 14-15).

18

RÉUNIONS



43

AUDITIONS

35 À 50

PARTICIPANTS POUR CHAQUE RÉUNION

3 BENCHMARKS INTERNATIONAUX

Reportage

Côte atlantique Voyage d'étude du Comité de prospective

Les déplacements en régions montrent la place que prennent les territoires dans les travaux du Comité de prospective. Ils sont l'occasion d'échanger avec les acteurs économiques, les élus et les diverses parties prenantes locales aux projets innovants.

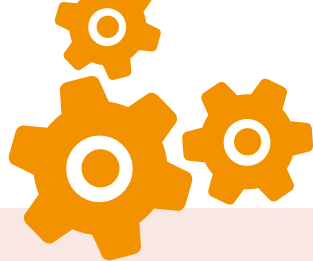
DÉPLACEMENTS À SAINT-NAZAIRE ET À NOIRMOUTIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GT1 « ÉNERGIES MARINES »



Les 1^{er} et 2 octobre derniers, la gouvernance du groupe de travail n°1 sur les énergies marines s'est déplacé à Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Noirmoutier, au large desquelles deux parcs éoliens en mer verront le jour. Le groupe a visité l'usine d'assemblage des nacelles de l'éolienne Haliade-150 6 MW de GE Renewable Energy et le business unit Atlantique Offshore Energy des Chantiers de l'Atlantique. Sur le sujet « appropriation de la transition énergétique » par la concertation, la délégation du Comité de prospective de la CRE a rencontré des membres du Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM) des Pays de la Loire, et ceux de la société Éoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN).



Visite de l'usine de production de sous-stations électriques des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. De gauche à droite : Hugh Bailey, Frédéric Gazeau, Yaël Treille, Mailys Météreau et Guillaume Fournel.



VISITE DU SITE D'ASSEMBLAGE DES ÉOLIENNES À DESTINATION DU PREMIER PARC FRANÇAIS ÉOLIEN EN MER, LE BANC DE GUÉRANDE, DE GENERAL ELECTRIC RENEWABLE ENERGY



GE Renewable Energy emploie 40 000 personnes dans le monde, dont 4 000 en France. Son usine d'assemblage des éoliennes Haliade-150 de 6 MW à Montoir-de-Bretagne, équipera le premier parc éolien en mer français, porté par la société Éolien Maritime France (EMF). L'installation des 80 éoliennes est prévue au printemps 2022 au large de Saint-Nazaire.

L'implantation du site de GE Renewable Energy s'associe à la stratégie de revitalisation économique de la façade maritime Nord-Atlantique Manche-Ouest, autour de la production d'énergies marines renouvelables. L'extension du site permettra d'accueillir en France la production de l'Haliade-X de 12 MW, soit la turbine éolienne la plus puissante au monde. La nacelle sera produite à Montoir-de-Bretagne (44) et les pales à Cherbourg (50). Ce redimensionnement devrait être accompagné par la création de 300 emplois directs supplémentaires sur le site de Montoir.

Au sein de l'écosystème local, General Electric est engagé dans le recyclage des composants des éoliennes avec le projet Zebra (Zero waste Blade ReseArch) financé par le Programme d'investissement d'avenir. Ce projet est piloté par l'IRT Jules Vernes ainsi que d'autres acteurs industriels et centres de recherche : Arkema, Canoe, Engie, LM Wind Power, Owens Corning et Suez, pour la conception de la première pale éolienne 100 % recyclable.

Visite de l'usine d'assemblage des nacelles de l'Haliade-150 6 MW de GE Renewable Energy à Montoir-de-Bretagne. De gauche à droite : Hugh Bailey, Yaël Treille, Mailys Météreau, Guillaume Fournel, Didier Laffaille et Steven Curet.



Maquette de la sous-station pour le futur parc en mer au large de Saint-Nazaire, Les chantiers de l'Atlantique.

LES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : CAP SUR LE TRANSPORT DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES



Fleurons du patrimoine maritime français, les Chantiers de l'Atlantique occupent la première place européenne et troisième mondiale pour la production de paquebots de croisière.

Avec pour slogan « L'avenir pour ambition » le groupe a ouvert son activité de transport maritime, au rapatriement à terre des énergies renouvelables. Sa business Unit Atlantique Offshore Energy conçoit, fabrique et commercialise des sous-stations électriques en mer. Cette diversification vient compléter le carnet de commandes du groupe qui peut mobiliser les compétences de sa main-d'œuvre navale sur ces activités, créant ainsi de nouveaux emplois qu'il souhaite pérennes.

Les sous-stations électriques en mer sont l'équivalent des postes de transformation à terre. Elles jouent le rôle de hub pour la collecte, la transformation de l'électricité produite par les éoliennes et le pilotage en local des parcs éoliens. Leur poids peut atteindre plus de 1 200 tonnes et elles représentent environ 7 % du coût de revient total d'un parc. Leur implantation joue un rôle stratégique pour le zonage de l'éolien en mer afin d'optimiser les coûts et le nombre d'ouvrages en mer.

Les Chantiers de l'Atlantique proposent aussi des solutions « clés en main » aux porteurs de projet avec des sous-stations entièrement équipées électriquement. Ces ouvrages devront équiper les 3 premiers parcs de Saint-Nazaire, de Fécamp et de Courcelles.

POUR LE COREPEM, « IL FAUT CONCILIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET USAGES TRADITIONNELS DE LA MER »

➔ Le Comité de prospective a rencontré Ion Tillier (*voir interview ci-dessous*). Le COREPEM porte un regard favorable sur l'implantation des parcs éoliens en mer pour la transition énergétique, dès lors qu'elle suit une « logique de moindre impact » sur les zones de pêche. Cette approche vise à déterminer les zones d'implantation pour les ouvrages en mer, grâce à une méthode de concertation avec les usagers traditionnels de la mer, ici les pêcheurs.

Le besoin de conciliation entre la pêche côtière française et les nouvelles activités qui accompagnent les énergies marines, a été intégré à la méthode VALPENA. Cet outil a été développé sous la houlette d'Ion Tillier et co-construite avec le laboratoire maritime de Nantes. En s'appuyant sur les déclarations des marins pêcheurs, il permet l'inscription de données spatiales et temporelles concernant les activités de pêches de manière objective. Ce balisage cartographique peut être couplé à des données économiques et ainsi il pourra accompagner le calcul d'indemnités lors des phases travaux.

Cet outil est un exemple de méthode de concertation qui pourrait être enrichie et intégrée aux Comités de façade dans le cadre de la planification de long terme souhaitée par le Ministère de la Mer.



Le passage du Gols qui relie l'île de Noirmoutier au continent (Beauvoir-sur-Mer).

Ion Tillier

Chargé de missions VALPENA et énergies marines renouvelables au sein du COREPEM des Pays de la Loire

Quelle est la spécificité du droit marin comparé au droit terrestre ?

Ion Tillier : Il existe de nombreuses spécificités au droit marin. La plus importante d'entre elles, pour les pêcheurs, dépend de la géographie (variable) de leurs activités qui repose sur un droit coutumier d'utilisation d'un espace public.

Comment se positionnent les pêcheurs face au développement de l'éolien offshore ?

Ion Tillier : Il n'y a pas de prise de position qui puisse se définir comme « favorable » ou « défavorable ». Au-delà des effets sur leurs activités, les pêcheurs ligériens ont conscience de leur appartenance à une société et à des territoires engagés dans la transition énergétique. Ils ont d'ailleurs eu à se prononcer très tôt sur la question des projets de production d'ENR. En effet, dès le milieu des années 2000, le développement des projets éoliens a débuté

sur deux secteurs à proximité des côtes. Très vigilants, les pêcheurs recherchent les effets que peuvent avoir ces infrastructures sur leur activité. Aussi, ils prennent une part active à toute forme de concertation. L'objectif est de concilier transition énergétique et usages traditionnels de la mer.

Comment la méthode VALPENA développée par le COREPEM des Pays de la Loire accompagne cette logique de moindre impact ?

Ion Tillier : L'évaluation des activités de pêches au regard des nouvelles activités (VALPENA) est un réseau d'observatoires régionaux portés par les Comités régionaux des pêches maritimes (CRPMEM). Il a pour objectif de formaliser la cartographie, dans l'espace et dans le temps, des activités de pêche. Ce réseau est adossé à un solide partenariat avec des scientifiques, universités et CNRS, dont les méthodes et les outils normalisent la collecte et le traitement des données pour confirmer les déclarations des pêcheurs. Ces données indiquent les trajets des pêcheurs et la circulation des navires à une distance de 3 miles des côtes. Elles prennent la mesure objectivement et en toute transparence de l'activité des pêcheurs dans un contexte de partage des ressources de la mer. (*Plus d'informations : www.valpena.fr*)

biographie



Ion Tillier : Docteur en Géographie, salarié des pêcheurs professionnels au COREPEM (www.corepem.fr), il accompagne aujourd'hui la voix des pêcheurs dans les négociations pour l'implantation des premiers parcs éoliens en mer français. Faisant office de lien entre pêcheurs et autres parties prenantes, il veille à ce que les projets mis en œuvre soient ceux qui s'intègrent à l'économie maritime et à l'environnement, en produisant des études et en animant des cercles de concertation.

Présentation du COREPEM : Le Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages Marins (COREPEM) est l'organisation professionnelle unique des marins pêcheurs et pêcheurs à pied professionnels en Pays de la Loire. Il a été institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010).

Ses missions se répartissent entre l'accompagnement de politiques publiques (de gestion des ressources halieutiques et d'encadrement des pêches, de gestion de l'environnement, de l'énergie, etc.) et la représentation de l'intérêt collectif des pêcheurs (portage de projets scientifiques et techniques, représentation et promotion externe).